

ÉCOLE DOCTORALE N° 74

Sciences juridiques, politiques et de gestion

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lille

Université d'Artois

Université du Littoral Côte d'Opale – ULCO

Université Polytechnique des Hauts-de-France

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Eric Gojoso, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Eric GOJOSSO, Université de Poitiers

Experts : Mme Marie GARNIER, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J
Mme Sabine LUCIANI, Aix-Marseille Université - AMU
Mme Isabelle ROYER, Université Jean Moulin Lyon 3
M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles JACOUD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences juridiques, politiques et de gestion* (ED SJPG 74) réunit les doctorants de l'Université de Lille (depuis le 1^{er} janvier 2018, antérieurement de l'Université Lille 2 Droit et santé), établissement porteur, et des Universités d'Artois, Polytechnique Hauts-de-France (ex Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, UVHC) et du Littoral Côte d'Opale (ULCO), établissements co-accrédités. Elle est membre du collège doctoral de la ComUE Lille Nord de France qui assure la coordination des écoles doctorales.

L'école couvre les champs disciplinaires du droit (droit privé, droit public et histoire du droit), de la science politique et de la gestion – ce dernier domaine concurremment avec l'école doctorale *Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management* (ED SESAM 73).

L'école compte actuellement 262 doctorants et peut s'appuyer sur 115 titulaires de l'habilitation à diriger les recherches (HDR), répartis dans sept unités de recherche dont deux unités mixtes de recherche :

Unité mixte de recherche (UMR) 8025 Centre d'histoire judiciaire (CHJ – Université de Lille) ;

UMR 8026 Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS – Université de Lille) ;

Équipe d'accueil (EA) 4487 Centre de recherche droits et perspectives du droit (CRDP – Université de Lille) ;

EA 4112 Lille School Management Research Center (LSMRC – Université de Lille) ;

EA 2471 Centre droit, éthique et procédures (CDEP, Université d'Artois) ;

EA 1384 Institut du développement et de la prospective (IDP – Université Polytechnique Hauts-de-France) ;

EA 3603 Laboratoire de recherche juridique (LARJ - Université du Littoral Côte d'Opale).

La plupart des doctorants sont inscrits administrativement à l'Université de Lille (82 %) et, par ordre décroissant, dans les Universités d'Artois, Polytechnique Hauts-de-France et du Littoral Côte d'Opale. La majorité d'entre eux relève des disciplines juridiques (72 %). Les autres se partagent entre la gestion (14,5 %) et la science politique (13,5 %).

L'école est dirigée par un directeur qui, depuis 2018, est assisté d'une directrice-adjointe destinée à lui succéder au 1^{er} septembre 2019.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Le conseil de l'école doctorale comprend le directeur de l'école, qui le préside, et 16 autres membres dont sept représentent les unités de recherche, deux les personnels administratifs, trois les doctorants et quatre siègent au titre des personnalités extérieures. Le total des enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels administratifs n'atteint pas exactement le taux minimum de 60 % fixé par l'arrêté de 2016.

Très actif, le conseil se réunit en moyenne sept à huit fois par an pour traiter des questions relatives au doctorat dans le champ que la réglementation lui assigne. La fréquence de ses réunions rend inutile la mise en place d'un bureau. Outre les enjeux de gestion courante, il s'est ainsi intéressé à la mise en place, à l'organisation et à l'évaluation des comités de suivi individuel, aux critères de recrutement des doctorants, à l'offre de formation ou à la définition des règles de financement de la mobilité des doctorants. Les comptes rendus font l'objet d'une diffusion sur le site Internet de l'école qui ne semble pas toujours régulière. L'école est dotée d'un règlement intérieur. Les représentants des doctorants au conseil de l'école regrettent de ne pouvoir mieux remplir leur fonction, n'ayant pas les moyens institutionnels de communiquer avec les doctorants des différents sites.

Les moyens humains et matériels mis à la disposition de l'école sont conséquents et lui permettent de faire face de façon satisfaisante à ses missions. L'équipe administrative est forte de deux personnes dont l'une, ingénieur de recherche et docteur en droit, assure la coordination de l'école. Les doctorants ont particulièrement salué l'investissement de ce binôme dont l'efficacité et la réactivité sont appréciées, y compris par les jeunes chercheurs des sites distants.

L'école dispose de locaux au sein du bâtiment « recherche » du site Moulins de l'Université de Lille où la direction est installée. Ce même établissement lui alloue une dotation forfaitaire (50 000 euros), complétée par une somme proratisée versée par l'Université d'Artois (150 euros/doctorant pendant les trois premières années de thèse). Les deux autres établissements co-accrédités ne contribuent pas, ce qui n'est pas sans poser problème, en particulier en matière de soutien à la mobilité internationale. L'Université du Littoral Côte d'Opale semble avoir commencé à prendre conscience de la situation et se montre disposée à adapter sa position.

L'école a développé des outils de communication. Celle-ci passe principalement par un site Internet, en cours de restructuration, dont les doctorants attendent beaucoup. De manière complémentaire, une newsletter est diffusée chaque mois. L'information transite également par le biais de courriers électroniques. Elle peut faire l'objet d'un affichage sur panneaux ou être relayée grâce à un compte Facebook.

Le recrutement des doctorants obéit à des procédures rigoureuses et parfaitement explicites, selon qu'ils sont ou non candidats à un financement institutionnel, dans lesquelles l'école joue un rôle primordial en liaison étroite avec les unités de recherche.

De manière générale, l'inscription en doctorat suppose l'accord d'un directeur de thèse, l'examen par le directeur de l'unité de recherche d'un dossier de candidature, et un entretien de ce même directeur avec le candidat afin de vérifier la cohérence du sujet projeté aux axes de recherche et la réunion des conditions pédagogiques et matérielles. En cas d'avis réservé ou défavorable du directeur d'unité, le candidat est reçu par le directeur de l'école doctorale. L'ensemble des dossiers munis d'un avis est examiné en conseil restreint, puis par le conseil plénier avant d'être transmis pour décision au chef d'établissement concerné.

Des conditions sont fixées par l'école. Une note minimale de 13/20 au mémoire de master est exigée (une dérogation peut être accordée en cas de note comprise entre 12 et 13). Le mémoire de master est un travail de recherche et non un simple rapport de stage. Sont par ailleurs appréciées en conseil restreint la faisabilité du sujet de thèse, la qualité de l'encadrement, la participation du futur doctorant à la vie de son équipe de recherche et la cohérence de la démarche par rapport au projet professionnel. Pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger, l'équivalence du diplôme est vérifiée. Un rapporteur titulaire d'une HDR instruit la demande soumise à la décision du conseil.

Les candidats à un contrat doctoral universitaire sont astreints à une procédure spécifique. Il est attendu d'eux une moyenne de 13/20 en deuxième année de master et une note de 15/20 au mémoire. Les étudiants sélectionnés par le conseil restreint, après, le cas échéant, qu'une présélection a été faite par le directeur d'unité de recherche concerné, sont ensuite auditionnés par un jury composé de membres du conseil (directeurs d'unité et personnalités extérieures). Est déterminante la qualité du dossier et du projet de recherche sans considération des disciplines ou des équipes de recherche.

Une procédure particulière a été mise en place pour les contrats doctoraux co-financés par la Région. Les sujets sont proposés par les unités de recherche à la collectivité par l'intermédiaire des établissements. L'école se charge ensuite d'organiser le concours selon des modalités analogues à celles qui régissent la dévolution des contrats doctoraux universitaires.

Une part significative de doctorants dispose d'un financement spécifique au doctorat (25 % en 2017-2018 ; 71 doctorants en moyenne les quatre dernières années). L'essentiel est assuré par des contrats doctoraux alloués par les établissements partenaires. L'Université de Lille a accordé huit à 10 contrats par an entre 2013 et 2018, et l'Université d'Artois, trois. En complément, l'école reçoit annuellement quatre à sept contrats doctoraux co-financés par la Région. Il est unanimement regretté que cette dernière prenne peu en compte les spécificités du secteur des sciences humaines et sociales au sens large et ne développe pas en conséquence une politique plus favorable. À cette fin, la vice-présidente recherche de l'Université de Lille en charge du secteur scientifique concerné a engagé des démarches auprès de la collectivité territoriale.

En moyenne, cinq doctorants par an bénéficient d'une bourse Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), l'école ayant fait le choix de refuser les conventions avec les cabinets d'avocat en raison du développement de pratiques préjudiciables au doctorant.

Les bourses des gouvernements étrangers ou versées par le gouvernement français à des étudiants étrangers constituent par ailleurs une source importante de financement (20 % environ du total des doctorants inscrits en 2018-2019).

Seuls 20 % des doctorants inscrits ne bénéficient pas d'un financement propre ni ne sont salariés des secteurs public et privé. Il s'agit pour nombre d'entre eux de personnes ayant achevé leur contrat doctoral et attendant d'être recrutées comme Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Les autres vivent de ressources familiales. L'école est sensible en la matière à un seuil minimal de ressources estimé à 1 000 euros par mois.

Les doctorants primo-inscrits sont accueillis à la faveur d'une réunion de rentrée commune (STARTDOC) depuis 2015 à l'ensemble des écoles doctorales et organisée par le collège doctoral de la ComUE. L'école est également associée au séminaire d'accueil des doctorants étrangers (PhD WELCOME). Elle les assiste dans leurs démarches administratives et leur recherche de logement. Les bénéficiaires d'un contrat doctoral sont réunis séparément.

Les unités de recherche participent très activement aux opérations de recrutement des doctorants financés ou non financés. Elles jouaient jusqu'en 2018 un rôle important dans le suivi, qu'elles ont conservé pour le fond grâce à l'organisation de séminaires. Elles concourent notablement à la formation des doctorants en assurant le module disciplinaire et méthodologique qui représente le tiers des crédits à valider.

L'école entretient des relations privilégiées avec l'école doctorale *Biologie santé* (qui relevait comme elle de l'Université Lille 2 Droit et santé avant la fusion des établissements lillois). Elle n'en a pas encore établies avec l'école doctorale *Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management* (SESAM) qui accueille comme elle des doctorants en science de gestion.

L'ouverture internationale de l'école doctorale est réelle. En 2017, elle comptait 94 doctorants étrangers, soit 32 % de l'effectif total, et 29 co-tutelles (33 en 2018-2019). Son dynamisme se traduit par de nombreux partenariats institutionnels avec des établissements belges (Leuven et Gand), vietnamiens (Hanoi, Ho Chi Minh Ville, Can Tho), et ivoirien (Bouaké). En outre, l'école est membre du *Board of directors* de la *European Public Law Organization* et du *Legal Research Network* qui, l'un et l'autre, fédèrent de nombreuses universités européennes. Elle est également associée au Programme d'accueil des scientifiques en exil (PAUSE).

L'école soutient de manière significative la mobilité sortante des doctorants à laquelle elle consacre 54 % de son budget. La conclusion d'une convention particulière avec la Maison française d'Oxford y contribue également. Des aides supplémentaires sont offertes par le collège doctoral (département « Actions internationales »), de même que par l'Université de Lille (bourses MOBILEX, ayant pris la suite des bourses CABRI de l'Université de Lille 2 Droit et santé).

Un collège doctoral de la ComUE, très actif, regroupant les directeurs des six écoles doctorales fournit de manière satisfaisante des services complémentaires en matière d'accueil des doctorants (français et internationaux), de formation (surtout professionnalisante) et de mobilité sortante (8 % de ce budget particulier ont été alloués aux doctorants de l'école entre 2013 et 2017).

• Encadrement et formation des doctorants

En 2017-2018, l'école comptait 296 doctorants pour 115 universitaires titulaires d'une HDR, 86 assurant effectivement une direction de thèse. À ceux-ci, il convient d'ajouter 16 enseignants-chercheurs mutés dans d'autres établissements mais continuant à encadrer. Les taux moyens d'encadrement théorique et réel sont bons (2,6 et 2,9). Ils sont à rapporter à un nombre de doctorants en net recul (de 326 en 2012-2013 à 262 lors de la visite, en janvier 2019) en raison d'une politique de recrutement plus exigeante. Conformément à une pratique désormais bien installée dans le domaine des sciences humaines et sociales, des universitaires non-habilités sont associés en tant que co-encadrants à la préparation des thèses afin d'acquérir une expérience utile pour l'obtention de l'HDR. Le collège propose par ailleurs une formation à l'encadrement doctoral (séminaire méthodologique « l'encadrement du projet doctoral »). L'école a fixé à huit doctorants par enseignant le taux maximal d'encadrement. Il est, à une exception près, respecté, peu d'HDR (7,5 %) ayant atteint ce plafond.

En matière de suivi, l'école a d'abord tenté d'adapter le dispositif qu'elle avait établi antérieurement à l'arrêté de 2016, puis s'est ralliée à une formule plus souple réservant l'examen du fond aux équipes de recherche, dans le cadre de séminaires doctoraux ou de séances particulières, et confiant à des comités individuels de trois

membres le soin de prendre en compte les autres aspects de la préparation de la thèse et la formation doctorale. Ces comités ont été rendus obligatoires dès la fin de la première année. Une partie des doctorants auditionnés n'en a pas encore saisi tout l'intérêt. Un rapport d'activité annuel est demandé à chacun. Il conditionne la réinscription en doctorat. De plus, la direction de l'école reçoit tous les doctorants sollicitant une inscription au-delà de la cinquième année.

La direction de l'école intervient lorsque les directeurs de thèse n'accompagnent pas suffisamment leurs doctorants, retardant parfois les soutenances. Les doctorants sont globalement informés de la fonction de médiation que l'école peut être appelée à remplir.

Les doctorants sont soumis à une obligation de formation qui articule un volet scientifique pris en charge par les unités de recherche (formation disciplinaire et méthodologique) et l'école doctorale (formation transversale et d'ouverture), et un volet professionnalisant assuré par le collège doctoral. Ils doivent valider 60 crédits au total, 20 par bloc, pour l'essentiel durant les trois premières années de la thèse. Les doctorants salariés peuvent être dispensés des modules d'insertion professionnelle. L'offre est fournie. L'assiduité est, avec l'évaluation en ligne de chaque formation (à l'exception de celles dispensées par les unités de recherche), la condition de validation. Le portfolio des formations est appelé à évoluer en portfolio des compétences.

Une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est organisée par le collège doctoral, conformément à l'arrêté de 2016. Elle est prolongée, dans une optique plus disciplinaire, par l'école doctorale.

Les doctorants entendus lors de la visite ont jugé perfectible l'information relative aux formations, qu'il s'agisse de l'architecture générale qui parfois les déroutent ou des crédits alloués à chacune d'entre elles. Certains ont regretté que l'offre en science politique et en science de gestion ne soit pas plus étoffée. D'autres ont déploré l'approche superficielle de la formation professionnalisante proposée par le collège doctoral et souhaiteraient qu'elle soit mieux adaptée ou complétée à l'échelon de l'école. Tous se sont plaints de la plateforme Formadoc.

L'animation auprès des doctorants se borne à la journée de rentrée, commune à l'ensemble des structures doctorales de la ComUE, et à la semaine intensive qui relève par ailleurs de la formation transversale et d'ouverture. Elle ne paraît pas suffire à susciter ou à développer chez les doctorants un sentiment d'appartenance à l'école. Depuis la mise en sommeil de l'association des doctorants, aucune manifestation fédératrice n'a eu lieu avec le soutien matériel ou logistique de l'école. Pour des raisons qui tiennent à la structuration universitaire locale, il n'existe pas de cérémonie de remise des diplômes de doctorat, en dépit de la volonté de la direction d'en instituer une.

La procédure de soutenance est encadrée et conforme aux exigences réglementaires. Sa mise en œuvre a été saluée par les docteurs entendus durant la visite. L'école émet des préconisations quant au format du jury (cinq membres dont trois extérieurs, idéalement) et veille au respect de l'équilibre hommes/femmes. La soutenance est subordonnée à la validation des formations. Les manuscrits font l'objet d'un contrôle systématique par logiciel anti-plagiat.

Entre 2012-2013 et 2017-2018, 180 thèses ont été soutenues, soit 30 en moyenne par an, chiffre stable pour les deux dernières années (30 exactement en 2016-2017 et 2017-2018). La durée moyenne reste encore longue et s'établit à 5,9 années (5,5 en 2017-2018), la cible étant cinq ans dans les disciplines juridiques et politiques et quatre ans en science de gestion. En l'espèce, la direction avoue préférer des soutenances tardives à des abandons. Ces derniers ont concerné 43 doctorants entre 2014-2015 et 2017-2018, soit une dizaine de personnes annuellement. La tendance est en dents de scie (10/15/6/12). Les abandons interviennent surtout durant les deux premières années d'inscription et peuvent affecter des doctorants financés. L'école accorde déjà une vigilance particulière à la question, qui l'a amenée à s'interroger sur ses causes. Les principales tiennent au projet professionnel : conçu et envisagé dans la perspective de la « passerelle », le doctorat perd toute raison d'être par suite de la réussite à l'examen d'entrée de l'école d'avocats.

Le collège doctoral constitue un acteur majeur de la formation doctorale. Il propose des modules d'insertion professionnelle dont certains gagneraient à être approfondis en fonction du public accueilli. Il anime des *Doctoriales* et participe au concours *Ma thèse en 180 secondes* (MT180).

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Sur le chapitre de la préparation à la poursuite de carrière, la politique de l'école est contrastée. Elle s'est fortement investie dans la promotion des débouchés académiques, domaine dans lequel elle obtient

d'excellents résultats. À cet effet, elle invite régulièrement des membres du Conseil national des universités (CNU) afin d'aider à la rédaction des dossiers de candidature. Elle entend d'ailleurs mettre en place prochainement un comité de suivi des jeunes docteurs pour mieux leur permettre d'affronter l'épreuve des comités de sélection. Concernant l'insertion non académique, l'école se repose entièrement sur le collège doctoral doté d'un département « Carrières et emplois » (parcours « docteurs et entreprises » et « entrepreneuriat »). Elle envisage toutefois, dans un avenir proche, de mobiliser ses docteurs par le biais de conférences afin de combler cette lacune.

Pour la valorisation du doctorat, l'école s'appuie sur les actions du collège doctoral, telles que le prix de thèse « Recherche internationale », le projet INTERREG TRANSUNIV, ChallengeDoc, le salon Doc'Emploi. Elle n'organise pas de manifestation spécifique.

Le suivi des docteurs est assuré depuis 2014 par l'Observatoire régional des études supérieures (ORES). L'enquête qu'il réalise est complétée par les informations que peuvent recueillir l'école et les unités de recherche. Les taux de réponse s'échelonnent entre 65 et 76 %. Les taux d'insertion sont bons, voire excellents pour la promotion de 2012 avec 100 % d'insertion à trois ans. Les docteurs sont employés principalement dans le secteur public (53,5 %), en particulier l'Université (30 %) et, dans une moindre mesure, dans le secteur privé (30 %). Les docteurs en science de gestion trouvent facilement un emploi à l'étranger. La direction de l'école n'ignore pas que les résultats satisfaisants de l'insertion académique sont désormais fragilisés par les difficultés budgétaires que rencontrent les établissements d'enseignement supérieur. La baisse qu'elle a pu constater récemment du nombre de qualifications en droit public confirme ses craintes. Ces données, peu exploitées jusqu'à présent, commencent à être prises en compte afin d'adapter l'offre des formations et la politique de l'école.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'école a engagé une procédure d'évaluation méritoire qui a reposé d'une part sur une enquête anonyme réalisée auprès des doctorants (56 % de répondants), de l'autre sur l'examen du dossier d'évaluation lui-même par trois experts, dont deux directeurs d'école doctorale extérieurs à la ComUE Lille Nord de France. Les résultats de l'autoévaluation ont été exploités afin d'identifier notamment les faiblesses et les menaces (analyse FFORM) et de construire en réponse un projet pertinent. La directrice-adjointe, appelée à succéder à l'actuel directeur en septembre 2019, y a été pleinement associée.

Judicieusement, le projet met l'accent sur l'accompagnement des doctorants et des jeunes docteurs, de « l'avant thèse » jusqu'à « l'après thèse », avec la volonté de mieux préparer l'insertion non académique. Il entend également renforcer les modalités d'action de l'école dans les domaines de l'éthique scientifique, de la médiation, de l'interdisciplinarité et de l'internationalisation.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale en *Sciences juridiques, politiques et de gestion* (ED SJPG 74) présente un bilan très satisfaisant du point de vue de son fonctionnement et de l'encadrement des doctorants. Sous l'impulsion d'une direction dynamique, elle a mis à profit les moyens humains et matériels dont elle disposait pour accompagner au mieux les jeunes chercheurs dans la préparation de leur thèse. Elle a noué des relations fructueuses avec le collège doctoral et su développer des partenariats internationaux pérennes. Elle n'a toutefois pas obtenu de la Région Hauts-de-France des financements de thèse qui soient à la hauteur de ses besoins et, par ailleurs, semble peu profiter du dispositif des bourses CIFRE. Si, en matière d'insertion, elle peut se prévaloir de bons résultats dans le secteur académique, elle commence aussi à prendre la mesure de la situation parfois préoccupante de l'emploi universitaire, ce qui l'amènera à préparer davantage à l'insertion extra-académique.

• Points forts

- Une forte implication de la direction qui a su mettre en place et animer une gouvernance collégiale.
- D'excellentes conditions de fonctionnement grâce à un personnel administratif très investi et des moyens matériels conséquents.
- Une bonne ouverture internationale.

- Une politique d’encadrement rigoureuse.
- Une étroite association des unités de recherche au fonctionnement de l’école.
- Des liens resserrés avec le collège doctoral permettant la coordination des actions.
- Une autoévaluation de qualité.
- Un adossement scientifique solide.

- **Points faibles**

- Une insertion professionnelle préparée essentiellement dans une perspective académique jusqu’à présent.
- L’absence d’animation scientifique commune à l’ensemble des doctorants.
- Une durée des thèses encore insuffisamment maîtrisée.
- Une part élevée de doctorants non financés.

RECOMMANDATIONS

À L’ATTENTION DE L’ÉCOLE DOCTORALE

L’école devrait prêter une attention toute particulière à l’insertion professionnelle hors secteur académique de ses docteurs et par suite compléter les formations proposées par le collège doctoral en développant des initiatives propres, davantage liées aux champs disciplinaires qui sont les siens. La mise en œuvre des pistes évoquées dans le dossier et lors de la visite, par le biais notamment de conférences, constituerait une première forme de réponse qui pourrait être prolongée par une session de formation obligatoire d’une journée présentant aux doctorants la variété des débouchés offerts en droit, en science politique et en gestion.

Il serait souhaitable que l’école s’investisse davantage dans l’animation scientifique à destination des doctorants en leur proposant des activités (séminaires, journées d’études, colloques) reposant sur leur participation autour de thématiques fédératrices, favorisant ainsi le lien entre jeunes chercheurs relevant de disciplines, d’équipes de recherche et de sites parfois trop cloisonnés.

L’école gagnerait à développer des formations spécifiques à destination des doctorants en science de gestion, en liaison avec l’école doctorale SESAM (ED 73), ainsi qu’en science politique.

À L’ATTENTION DE L’ÉTABLISSEMENT

Les établissements partenaires devraient contribuer de façon équitable au financement de l’école doctorale afin de lui offrir les moyens de sa politique. Il est essentiel que l’Université du Littoral Côte d’Opale et l’Université Polytechnique Hauts-de-France (ex Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis) se saisissent du sujet. Il est également essentiel que les Universités de Lille et d’Artois continuent de soutenir de façon significative l’école.

Les établissements devraient poursuivre leur effort en matière d’allocation des contrats doctoraux à l’école et les intensifier en convainquant la Région Hauts-de-France de ne pas négliger les disciplines juridiques, politiques et de gestion dans l’attribution des co-financements de thèse.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Villeneuve d'Ascq, le 30 avril 2019

Affaire suivie par :
Hélène SELOSSE

Objet : Courrier d'observation de portée générale
Ecole Doctorale SJPG

Madame, Monsieur,

L'Université de Lille tient tout d'abord à remercier le comité de visite HCERES pour l'attention qu'il a portée au travail mené par **l'Ecole Doctorale des Sciences Juridiques Politiques et de Gestion (SJPG)** et pour la qualité de l'évaluation qu'il a produite.

La visite sur site a été l'occasion, pour l'école doctorale comme pour l'université, d'approfondir certaines questions et de répondre aux interrogations des experts, dans un esprit constructif dont il faut se féliciter.

Les recommandations émises dans le rapport d'évaluation seront précieuses pour orienter la politique doctorale de l'établissement pour le prochain contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,



Pr Jean-Christophe CAMART